



Objet : démarche pour projet d'installation d'assainissement non collectif

Madame, Monsieur,

Suite à notre entretien concernant votre projet d'assainissement non collectif (ANC), vous trouverez ci-après la marche à suivre pour le montage de votre dossier dans le cadre de l'examen préalable de la conception de votre projet au vu de la réglementation en vigueur.

En effet, la réglementation stipule que vous avez **l'obligation de présenter une demande d'examen préalable de votre projet d'assainissement non collectif** auprès de notre SPANC pour la mise en œuvre de tous travaux sur votre installation d'assainissement non collectif. Vous devrez donc :

➤ Définir un projet d'ANC conforme à la réglementation en vigueur. A cette fin, il vous faudra **obligatoirement** faire réaliser **une étude à la parcelle** par un bureau d'étude (liste jointe). A réception du rapport d'étude à la parcelle, vous pourrez faire réaliser le(s) devis (liste d'entreprises jointe à toutes fins utiles) afin de chiffrer au plus juste le montant des travaux qui vous seront préconisés.

➤ **Compléter et remettre le formulaire d'examen préalable de conception (fiche A) accompagné d'un exemplaire de l'étude à la parcelle** au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Sud-Artois afin d'instruire votre dossier.

**Dans le cadre d'un permis de construire**, une attestation de conformité aux exigences réglementaires vous sera délivrée si le dossier déposé y répond.

➤ **Après validation du projet par notre SPANC**, vous pourrez alors programmer les travaux sur lesquels nous aurons un regard (**contrôle de bonne exécution des travaux**) afin d'évaluer la conformité de ceux-ci au vu de la réglementation en vigueur et du projet validé. Ce contrôle s'effectuera obligatoirement **avant remblaiement**. En cas de manquement à ce dernier point, la conformité de votre installation ne pourra être délivrée.

**CONTACT :**

- Baptiste SAUVAGE (technicien) – 06 86 55 79 78
- Siège communautaire : 03 21 59 17 17